Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_32_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_32_2026
Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Rapporteur - Evelyne PARET

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*29*	*0*	*0*	*0*

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, la reprise anticipée du résultat de l'année 2025 a été votée par délibération du Conseil Municipal n° 18-2026 en date du 27 avril 2026, au moment du vote du Budget Principal 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme après la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou non différence avec la reprise anticipée.

Ainsi, en application des instructions comptables M57, après avoir entendu et arrêté les comptes présentés par le compte de gestion et le compte administratif, le Conseil Municipal affecte le résultat, qui tient compte du résultat de l'exercice et du résultat de l'exercice 2025 reporté.
Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT	**CA 2025**
DEPENSES	568 443,86 €
RECETTES	736 804,85 €
RESULTAT	**168 360,99 €**
EXCEDENT REPORTE	*188 424,90 €*
EXCDENT DE FINANCEMENT PROVISOIRE	**356 785,89 €**
REPORTS DEPENSES	0€
REPORTS RECETTES	0€
EXCEDENT DE FINANCEMENT	**356 785,89 €**
FONCTIONNEMENT	**CA 2025**
DEPENSES	4 673 745,09 €
RECETTES	4 752 046,23 €
RESULTAT	**78 301,14 €**
PRODUIT RESULTAT N-1	320 775,92 €
RESULTAT DISPONIBLE	**399 077,06 €**

Les résultats 2025 sont affectés comme suit au budget primitif 2026 :

. Excédent d'investissement reporté (**R – 001) : 356 785,89 € en recettes d'investissement**
. Excédent de fonctionnement reporté (**R – 002) : 399 077,06 € affecté comme suit :**

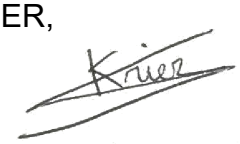
- **349 077,06 € en recettes de fonctionnement (R002)**

- **50 000 € en recettes d'investissement (1068)**

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER

Catherine KRIER
2026.07.03 15:48:57 +0200
Ref:11336092-17111403-1-D
Signature numérique
la Maire